

# GUIDE D'UTILISATION Espace abonnés



EDITIONS  
FRANCIS LEFEBVRE

Janvier 2016

# SOMMAIRE

↳ Vue d'ensemble	
Comment se connecter à l'Espace abonnés ?	p.3
Page d'accueil « Votre espace de travail »	p.4
Organiser votre espace de travail	p.6
↳ Actualités	
A la une, les plus lues, fils d'actualités	p.7
Dernières revues	p.8
↳ Recherche	
Recherche simple	p.9
Recherche avancée	p.10
La liste de résultats	p.11
↳ Naviguer	
Dans les documents	p.13
Dossiers et Notes	p.15
Impression, export et envoi par mail	p.17
↳ Vos fonctionnalités	
Fonctionnalités des dossiers et notes	p.18
Dernières recherches	p.19
Veilles sur les recherches	p.20
Actes en cours de rédaction	p.21
Historique de navigation	p.22
↳ Votre compte et profil	
Votre compte et gestion des utilisateurs	p.23
Vos paramètres et fonctionnalités	p.24
↳ BOFiP	p.25
↳ Rédiger vos actes	p.26
↳ Thémexpress	p.28
↳ Jurisprudence chiffrée	p.29
↳ Flux RSS	p.30
↳ Glossaire des boutons de l'Espace abonnés	p.31



## Comment se connecter à votre Espace abonnés ?

► L'accès à l'espace abonné s'effectue depuis le portail des Solutions EFL à l'adresse [www.efl.fr](http://www.efl.fr), rubrique «VOTRE ESPACE ABONNES»



Vous pouvez accéder directement au portail en saisissant l'URL : [abonnes.efl.fr](http://abonnes.efl.fr) et l'ajouter à vos favoris pour y accéder plus rapidement.  
Cocher la case mémoriser pour ne pas avoir à ressaisir vos codes d'accès à la prochaine connexion.

Saisie de l'identifiant personnel

The image shows the login page for 'ESPACE ABONNÉS'. The page title is 'CONNEXION'. Below the title, there is a message: 'Pour accéder à votre abonnement multi-utilisateur, merci de saisir votre login puis identifiant vous permettant d'utiliser votre espace personnel (dossiers, notes, alertes...) :'. There are three input fields: 'Login', 'Identifiant', and 'Mémoriser'. The 'Mémoriser' field has a checkbox. There is a link 'Login oublié ?' next to the 'Login' field. At the bottom, there are two buttons: '» Annuler' and '» Valider'.

Accès en mode individuel



## Page d'accueil « Votre espace de travail »

### MENU DEROULANT :

3 rubriques sont disponibles (Documentation, Formulaires, Logiciels et Services et Actualités) pour un accès à vos différents produits.

### RECHERCHE

**Recherche Simple :** Par mots clés

**Recherche avancée :**

Avec les opérateurs logiques pour combiner les critères de recherche et sélectionner la documentation souhaitée

**Vos dernières recherches :**

visualiser les dernières recherches effectuées

**Famille de produits :**

Retrouver vos produits classés par famille. Les blocs peuvent être disposés et réorganisés dans votre espace de travail

**Produit :**

Accéder à l'ouvrage par la table alphabétique, le numéro de paragraphe ou le sommaire

The screenshot shows the 'ESPACE ABONNÉS' dashboard. At the top, there's a navigation bar with 'DOCUMENTATION', 'FORMULAIRES, LOGICIELS ET SERVICES', and 'ACTUALITES'. Below this is a search bar with 'Rechercher' and 'TOUS LES CONTENUS'. The main area is divided into several sections: 'VOS ABONNEMENTS NAVIS' (with 'Mémentos' and 'Revue' sub-sections), 'Documentation experte', 'Codes', 'Formulaires', 'Thémexpress', 'Revue de jurisprudence', and 'Conventions collectives commentées'. On the right, there's an 'À LA UNE' section with featured articles. Callouts from text boxes point to specific elements: the dropdown menu, search filters, document thumbnails, the 'Dernières pages vues' link, and the 'PDF' icon in the 'Revue' section.

### Filtre par matière :

Sélectionner une matière pour afficher uniquement la documentation de la matière filtrée

**Dernières pages vues :**

Accès à votre historique de navigation

**VOTRE PROFIL :** Passer la

souris sur votre nom et prénom pour afficher un menu déroulant et accéder à votre compte, vos fonctionnalités et vos paramètres.

Cliquer sur pour vous déconnecter.

**REVUES :** Accès à vos

dernières revues électroniques et feuilletables en cliquant sur ce pictogramme

**ACTUALITES :** Découvrir tous

les fils d'actualités  
**A la Une :** pour être au fait des dernières actualités.



# Page d'accueil - Suite

**BOFIP**  
Accès à la base de l'administration disponible selon votre abonnement

**NOTES, DOSSIERS, DERNIERES RECHERCHES**  
Toujours accessibles depuis votre espace de travail

**Déclarations**  
Accès aux logiciels déclaratifs inclus dans votre abonnement

**L'APPEL EXPERT**  
Des réponses d'experts à toutes vos problématiques juridiques

**ACTUALITES (SUITE)**  
Avis d'expert : Cliquer pour découvrir les interviews de spécialiste  
Agenda : Consulter toutes vos échéances et délais légaux  
Indices et taux : Vérifier vos chiffres

**ALERTES ACTUALITES**  
pour être informé au quotidien des actualités juridiques par email.  
Possibilité de choisir un thème précis pour les alertes.


**LEFEBVRE CONNECT**  
Votre documentation en ligne accessible depuis Word





## Organiser votre espace de travail

Vous pouvez organiser votre page d'accueil pour en faire un véritable espace personnel. Pour cela, plusieurs options sont proposées :

- 1/ **Déplacer les différents widgets**. Placer votre curseur sur sa tête, cliquer et déplacer le widget en effectuant un « glissé-déposé ».
- 2/ **Réduire/Agrandir la taille des widgets** : Cliquer sur les pictogrammes suivants :
- 3/ **Sélectionner les contenus à afficher au sein de chaque bloc**. Cliquer sur ce pictogramme 
- 4/ **Ajouter des blocs optionnels** : Cliquer sur le lien Personnaliser l'affichage > Ajouter un bloc et sélectionner le widget souhaité pour avoir un accès direct à vos dossiers par exemple.

### Options de personnalisation

Cliquer sur  pour afficher le menu de personnalisation

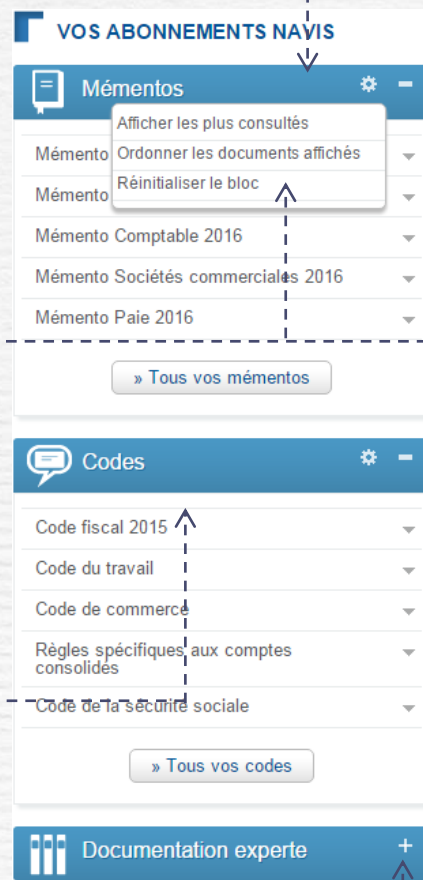
**Afficher les plus consultés :**  
Seuls les documents les plus consultés seront visibles

**Ordonner les documents affichés :** Organiser l'accès à vos ouvrages en fonction de vos priorités,


**Réinitialiser le bloc :**  
Retrouver l'affichage par défaut pour l'ensemble de la page d'accueil

**Déplacer le bloc :** Cliquer sur la barre de titre du bloc et maintenez cliqué pour organiser votre espace de travail comme vous le souhaitez

Bloc replié



**VOS ABONNEMENTS NAVIS**

**Mémentos** 

- Afficher les plus consultés
- Ordonner les documents affichés
- Réinitialiser le bloc

Mémento Ordonner les documents affichés


Mémento

Mémento Comptable 2016

Mémento Sociétés commerciales 2016


Mémento Paie 2016

» Tous vos mémentos

**Codes** 

- Code fiscal 2015
- Code du travail
- Code de commerce
- Règles spécifiques aux comptes consolidés
- Code de la sécurité sociale

» Tous vos codes

**Documentation experte** 

### Réinitialiser l'affichage



Personnaliser l'affichage

Ajouter un bloc

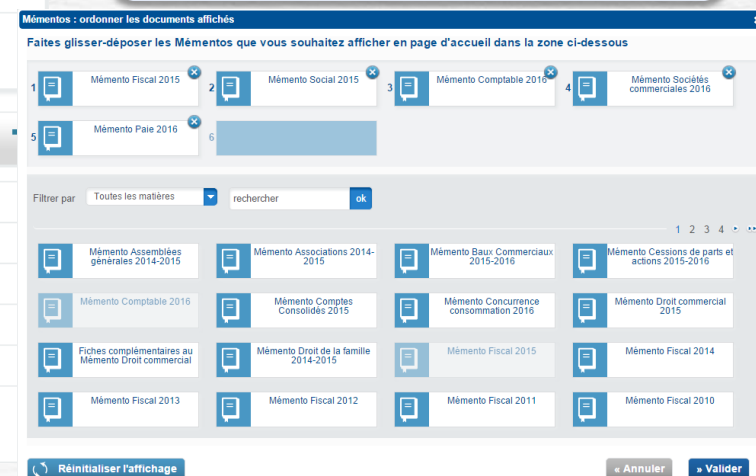
**Réinitialiser l'affichage**

⚠ Voulez-vous perdre l'ensemble de votre configuration ?

Oui Annuler

### Ordonner les documents affichés

- Déplacer un ouvrage => Glisser/déposer
- Cliquer sur la croix pour supprimer un ouvrage
- Réinitialisez l'affichage par défaut



**Mémentos : ordonner les documents affichés**

Faites glisser-déposer les Mémentos que vous souhaitez afficher en page d'accueil dans la zone ci-dessous

1	Mémento Fiscal 2015	2	Mémento Social 2015	3	Mémento Comptable 2016	4	Mémento Sociétés commerciales 2016
5	Mémento Paie 2016	6					

Filter par Toutes les matières rechercher ok

Mémento Assemblées générales 2014-2015	Mémento Associations 2014-2015	Mémento Baux Commerciaux 2015-2016	Mémento Cessions de parts et actions 2015-2016
Mémento Comptable 2016	Mémento Comptes Consolidés 2015	Mémento Concurrence consommation 2016	Mémento Droit commercial 2015
Fiches complémentaires au Mémento Droit commercial	Mémento Droit de la famille 2014-2015	Mémento Fiscal 2015	Mémento Fiscal 2014
Mémento Fiscal 2013	Mémento Fiscal 2012	Mémento Fiscal 2011	Mémento Fiscal 2010

Réinitialiser l'affichage Annuler Valider



# Actualités : A la Une, les plus lues, fils d'actualités

## Actualités A LA UNE

pour être au fait des toutes dernières dispositions

## Une page dédiée

### À LA UNE

15/12/2015 | Social

Les jeunes créateurs d'entreprise sont rétablis dans le bénéfice de l'Accre

Les chômeurs de moins de 26 ans ou handicapés de moins 30 ans avaient été exclus par erreur du bénéfice de l'aide à la création d'entreprise. Ils sont rétablis dans le bénéfice de cette exonération de cotisations au titre des périodes courant à compter du 1-1-2015.

15/12/2015 | Fiscal

Recours constitutionnel contre la loi qui a validé certaines évaluations foncières irrégulières

15/12/2015 | Affaires

Bien vendu avec réserve de propriété puis revendu : que peut revendiquer le vendeur initial ?

15/12/2015 | Comptable

Les titres détenus en nue-propiété peuvent conférer la qualité de société mère

30/10/2015 | Immobilier

Après sa cession, un bail commercial peut être résilié en raison d'une faute du locataire cédant

» Toutes les actualités

Cliquer pour voir toutes les actualités et les trier par matières puis par thème

Consultation d'un article actualité

15/12/2015 | FISCAL | Impôts locaux

Recours constitutionnel contre la loi qui a validé certaines évaluations foncières irrégulières

CE 9-12-2015 no 394093

Un recours constitutionnel a été formé contre les dispositions légales qui valident l'évaluation de certains locaux établie avant le 1er janvier 2015 par comparaison avec des locaux-types restructurés ou détruits, y compris pour les impositions postérieures à cette date.

S'agissant des locaux d'habitation ou à usage professionnel non commercial ainsi que de certains locaux commerciaux, le Conseil d'Etat avait jugé qu'un local type qui a été entièrement restructuré ou détruit ne peut plus servir de terme de comparaison pour évaluer, directement ou indirectement, la valeur locative d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties au 1<sup>er</sup> janvier d'une année postérieure à sa restructuration ou à sa disparition (CE 5-2-2014 n° 367995 ; FB-III-11950).

Pour faire échec à cette jurisprudence, l'article 32, III de la loi 2014-1655 du 29 décembre 2014 a validé, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée, les évaluations irrégulières de locaux réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (FR 60/14 inf. 40 p. 84).

Saisi d'un recours formé contre cet article, le Conseil d'Etat a décidé de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité suivante : ces dispositions qui excluent de se prévaloir de l'irrégularité d'une évaluation réalisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, y compris pour les impositions postérieures à cette date, ne portent-elles pas atteinte aux principes des droits de la défense et de la séparation des pouvoirs ?

La question de la constitutionnalité globale de la mesure avait déjà été discutée lors du vote de la loi, mais sans aboutir à l'introduction d'un recours devant le Conseil constitutionnel.

Cliquer pour accéder à la page dédiée à toutes les autres actualités

Accéder aux autres fils d'actualités mis à disposition gratuitement

The screenshot shows a search results page with a navigation bar at the top containing 'Rechercher', 'TOUS LES CONTENUS', and 'Recherche avancée'. Below the navigation bar, there are several article snippets with titles and dates. On the right side, there are several vertical panels: 'ACTUALITÉS LES PLUS LUES' with a list of top articles, 'AVIS D'EXPERTS' featuring a profile picture and text, 'REVUES' with a list of review items, 'AGENDA' showing a calendar for Monday 15th, and 'INDICES ET TAUX' with a list of market indicators. At the bottom right, there are buttons for 'GÉRER VOS ALERTES ACTUALITÉ' and 'S'ABONNER AUX FLUX RSS'.

Actualités les plus lues

Avis d'expert

Dernières revues

Agenda des obligations et indices et taux

Paramétrer les alertes par matière et par thème pour être au courant des dernières actualités





# Dernières revues

➤ Accéder directement à vos dernières revues d'actualités ou d'archives

- Afficher la version feuiltable de votre revue en cliquant sur 



Revues

- Feuille Rapide Fiscal Social 52/15 (Guide DADS : paru le 10/12/15) 
- Feuille Rapide Fiscal Social 51/15 (paru le 10/12/15) 
- Feuille Rapide Social 26/15 (Guide DADS : paru le 10/12/15) 
- Feuille Rapide Fiscal Social 50/15 (Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 : paru le 4/12/15) 
- Feuille Rapide Social 24/15 (Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 : paru le 4/12/15) 

» Toutes vos revues



ER FEUILLET RAPIDE fiscal social

SPECIAL LOI 50 15 4 DÉCEMBRE 2015

FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2016

» L'extension du taux réduit de la cotisation d'allocations familiales

» La modulation des redressements de cotisations en matière de protection sociale complémentaire

» La modification du régime social des indemnités de départ

» Le report de la généralisation de la déclaration sociale nominative

» La suppression des cotisations minimales d'assurance maladie des non-salariés

» La modification du régime social de droit commun de certains micro-entrepreneurs


EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE




1/34

Utiliser les boutons disponibles pour feuilleter votre feuille rapide

Afficher toutes les revues et sélectionner éventuellement une revue d'archive à ouvrir

- Aller à un numéro de paragraphe du feuille rapide en cliquant sur 

Feuille Rapide Fiscal Social 50/15 (Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 : paru le 4/12/15) 

Aller à :

REVUES

Afficher 10 résultats par page

+ BULLETIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS 2015

+ BULLETIN DU PATRIMOINE 2015

+ BULLETIN FISCAL 2015

+ BULLETIN PRATIQUE IMMO 2015

+ BULLETIN RAPIDE DE DROIT 2015

+ BULLETIN SOCIAL 2015

+ FEUILLET RAPIDE FISCAL SOCIAL 2015

DERNIÈRES REVUES

- Feuille Rapide Fiscal Social 52/15 (Guide DADS : paru le 10/12/15) 
- Feuille Rapide Fiscal Social 51/15 (paru le 10/12/15) 
- Feuille Rapide Social 26/15 (Guide DADS : paru le 10/12/15) 
- Feuille Rapide Fiscal Social 50/15 (Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 : paru le 4/12/15) 
- Feuille Rapide Social 24/15 (Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 : paru le 4/12/15) 

À DÉCOUVRIR DANS LA BOUTIQUE

- Navis
- Mémentis
- Revues
- Thèmexpress
- Ouvrages

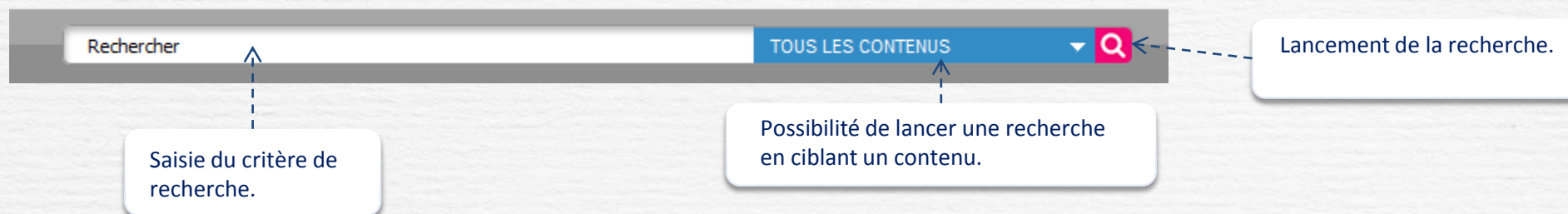




## La recherche simple

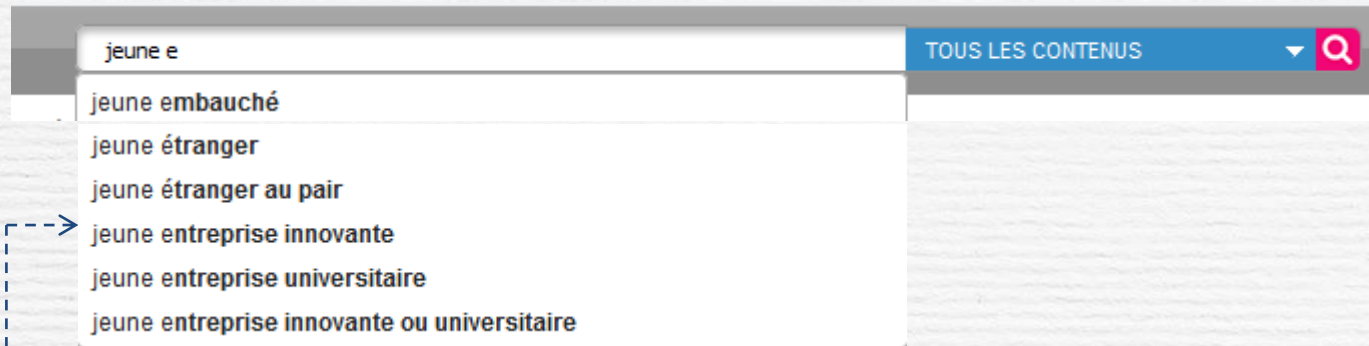
La recherche simple porte sur toute votre documentation disponible dans le périmètre de votre abonnement.

La recherche est réalisée en saisissant les mots ou expressions recherchés dans la zone de saisie.



Le système **d'auto-complétion** vous assiste et vous aide à formuler votre requête.

Un dictionnaire des synonymes et des acronymes est activé pour étendre le périmètre de votre recherche.



Choix proposés au fur et à mesure de votre saisie

### Astuces (fonctionnalités disponibles en recherche simple et en recherche avancée) :

- Les guillemets permettent de trouver une expression exacte. Exemple : « don manuel »
- En saisissant seulement le début du mot et en ajoutant une étoile accolée, le moteur de recherche complète la fin du mot. Par exemple : recuper\* donne récupérable, récupération, récupérer, récupérera ...

# La recherche avancée

La recherche avancée porte sur vos documents et sources disponibles dans le périmètre de votre abonnement. La recherche est réalisée en saisissant les mots ou expressions dans les zones de saisie et en cumulant si besoin les différents opérateurs booléens (ET, OU, SAUF).

**Recherche avancée** ← Accès à la recherche avancée

**SAISIR DES MOTS-CLÉS**

Ex. *injonction de payer*

**ET** (Choisir l'opérateur booléens (ET, OU) pour les recherches combinées.)

expression exacte / proximité : 5 (La proximité vous permet de préciser la distance souhaitée entre les mots-clés saisis sur une échelle de 0 à 8. => 0 correspond à la recherche d'une expression exacte)

Exclure cette expression (Champ pour les expressions à exclure.)

Étendre la recherche aux synonymes et acronymes (Activer/désactiver le dictionnaire des synonymes et acronymes.)

**AFFINER LE PÉRIMÈTRE DE RECHERCHE**

Sélectionner un périmètre de recherche. Si vous ne faites pas de choix, la recherche s'effectuera sur tous les contenus.

Sans vos documents |  Dans les sources officielles (Filtrer dans vos documents ou sources officielles)

**cl** (Filtrer si besoin dans le recueil Lebon ou au Bulletin de la Cour de cassation)

+ Mémentos

+ Ouvrages

+ Formulaires

+ Actualités

+ Revues

+ Revues de jurisprudence

+ Documentation experte

+ Codes

+ Sources comptables IFRS (Code IFRS)

- Jurisprudence

+ Codes

+ Textes (Constitution, lois, règlements)

+ Textes européens

+ Sources comptables internationales

+ BOFIP

+ Administrations et organismes

+ Conventions et accords collectifs

Numéro: *Pourvoi, requête, RG, arrêt. Ex. 12-127*

Date: Choisir une période Du [ ] Au [ ]

Figurant au recueil Lebon ou au Bulletin de la Cour de cassation

Juridiction:  Cour de cassation

Chambre: Toutes

Nature de la décision:  Avis  Ordonnance  Arrêt

Choisir l'opérateur booléens (ET, OU) pour les recherches combinées.

La proximité vous permet de préciser la distance souhaitée entre les mots-clés saisis sur une échelle de 0 à 8. => 0 correspond à la recherche d'une expression exacte

Champ pour les expressions à exclure.

Activer/désactiver le dictionnaire des synonymes et acronymes.

Filtrer dans vos documents ou sources officielles

Filtrer si besoin dans le recueil Lebon ou au Bulletin de la Cour de cassation

Filtrer les réponses selon le type de document ou source.





# La liste de résultats

Les résultats sont classés par type de **documentation ou sources officielles**, et par ordre de pertinence selon plusieurs critères transparents pour l'utilisateur.

A pertinence égale, la priorité est donnée à l'affichage de la documentation de base où les réponses apparaissent dans le titre.

Filter les réponses par matières, documents, date ou étendre la recherche dans les archives

**Relancer votre recherche avec des mots-clés associés**

titre de jeune entreprise innovante →    qualité de jeune entreprise innovante →    qualification de jeune entreprise innovante →

[Afficher plus de mots-clés associés](#) ▾

► RÉSULTATS DE RECHERCHE

DANS VOS DOCUMENTS (2717)	DANS LES SOURCES OFFICIELLES (337)
<p><b>AFFINEZ VOTRE RECHERCHE</b></p> <p><b>Par matières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fiscal (2043/2043)</li> <li><input type="checkbox"/> Social (556/556)</li> <li><input type="checkbox"/> Affaires (46/46)</li> <li><input type="checkbox"/> Comptable (54/54)</li> <li><input type="checkbox"/> Immobilier (6/6)</li> <li><input type="checkbox"/> Association (3/3)</li> <li><input type="checkbox"/> Patrimoine (22/22)</li> <li><input type="checkbox"/> Europe (4/4)</li> </ul> <p><b>Par documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mémentos (172/172)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ouvrages (9/9)</li> <li><input type="checkbox"/> Formulaires (17/17)</li> <li><input type="checkbox"/> Actualités (46/46)</li> <li><input type="checkbox"/> Revues (1582/1582)</li> <li><input type="checkbox"/> Revues de jurisprudence (15/15)</li> <li><input type="checkbox"/> Documentation experte (714/714)</li> <li><input type="checkbox"/> Codes (39/39)</li> <li><input type="checkbox"/> Conventions Collectives commentées (61/61)</li> <li><input type="checkbox"/> Thémexpress (62/62)</li> </ul> <p><b>Par dates</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 2015 (1128/1128)</li> <li><input type="checkbox"/> 2014 (136/136)</li> <li><input type="checkbox"/> 2013 (119/119)</li> <li><input type="checkbox"/> 2012 (87/87)</li> <li><input type="checkbox"/> 2011 (126/126)</li> </ul> <p><a href="#">Afficher plus de dates</a> ▾</p> <p><b>Etendre la recherche</b></p> <p>Archives</p> <p>Toutes les matières</p>	<p>20 résultats par page</p> <p>1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 &gt; &gt;&gt;</p> <p><b>Impôt sur le revenu - ... - Jeunes entreprises innovantes - Champ d'application - 10400</b></p> <p>CGI art. 44 f... fiscaux est à... continue à h... Mémento Fi...</p> <p><b>Impôts directs locaux - ... - Champ d'application de la CFE - Exonérations facultatives - Jeunes entreprises innovantes - 43600</b></p> <p>CGI art. 1466 D Sur délibération des collectivités bénéficiaires, les entreprises bénéficiant du statut de jeune entreprise innovante (ou de jeune entreprise universitaire), créées jusqu'au 31 décembre 2016, peuvent bénéficier d'une exonération de...</p> <p>Mémento Fiscal 2015 - 09/12/2015</p> <p><a href="#">Voir le résultat dans le sommaire</a></p> <p><b>Aides à l'emploi - Allègements de cotisations patronales - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - 2070</b></p> <p>Les entreprises réalisant des projets de recherche et de développement peuvent bénéficier d'une exonération des charges sociales patronales sur les rémunérations des personnels participant à la recherche, lorsqu'elles ont le statut de jeune...</p> <p>Mémento Social 2015 - 09/12/2015</p> <p><a href="#">Voir le résultat dans le sommaire</a></p> <p><b>Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Employeurs et personnels concernés - 2075</b></p> <p>Loi 2003-1311 du 30-12-2003 art. 131 Décret 2004-581 du 21-6-2004 C-III-13900 s Pour ouvrir droit à l'aide, l'entreprise doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de jeune entreprise innovante...</p> <p>Mémento Social 2015 - 09/12/2015</p> <p><a href="#">Voir le résultat dans le sommaire</a></p> <p><b>Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Exonération - 2085</b></p> <p>plein jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'entreprise ( Loi 2013-1278 du 29-12-2013 ). Auparavant, elle s'est appliquée à taux plein jusqu'au dernier jour de la troisième année suivant celle de la création...</p> <p>Mémento Social 2015 - 09/12/2015</p> <p><a href="#">Voir le résultat dans le sommaire</a></p> <p><b>Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes entreprises innovantes - Entreprises éligibles - 4042</b></p> <p>C-III-13930 s. L'entreprise doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de jeune entreprise innovante réalisant des projets de recherche et de développement, définies par l'article 44 sexies-0 A du...</p> <p>Mémento Paie 2016 - 03/12/2015</p> <p><a href="#">Voir le résultat dans le sommaire</a></p> <p><b>Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes entreprises innovantes - Exonération - 4060</b></p> <p>C-III-14980 s. Si, au cours d'une année, l'entreprise ne satisfait plus à l'une des conditions requises pour bénéficier du statut de jeune entreprise innovante réalisant des projets de recherche et de développement, elle perd le bénéfice de l...</p> <p>Mémento Paie 2016 - 03/12/2015</p> <p><a href="#">Voir le résultat dans le sommaire</a></p>

Expressions associées à votre saisie pour relancer éventuellement la recherche.

Afficher les résultats dans le sommaire du document



# La liste de résultats (suite)

**Relancer votre recherche avec des mots-clés associés**

titre de jeune entreprise innovante → qualité de jeune entreprise innovante → qualification de jeune entreprise innovante →

[Afficher plus de mots-clés associés](#) ▾

---

**► RÉSULTATS DE RECHERCHE**

DANS VOS DOCUMENTS (2717) DANS LES SOURCES OFFICIELLES (337)

AFFINEZ VOTRE RECHERCHE

20 résultats par page

**Par matières**

- Fiscal (2043/2043)
- Social (556/556)
- Affaires (46/46)
- Comptable (54/54)
- Immobilier (6/6)
- Association (3/3)
- Patrimoine (22/22)
- Europe (4/4)

**Par documents**

- +  Mémentos (172/172)
- +  Ouvrages (9/9)
- +  Formulaires (17/17)
- +  Actualités (46/46)
- +  Revues (1582/1582)
- +  Revues de jurisprudence (15/15)
- +  Documentation experte (714/714)
- +  Codes (39/39)
- +  Conventions Collectives commentées (61/61)
- +  Thémexpress (62/62)

**Par dates**

- +  2015 (1128/1128)
- +  2014 (136/136)
- +  2013 (119/119)
- +  2012 (87/87)
- +  2011 (126/126)

[Afficher plus de dates](#) ▾

**Etendre la recherche**

Archives

Toutes les matières

---

**Impôt sur le revenu - ... - Jeunes entreprises innovantes - Champ d'application - 10400**

CGI art. 44 sexies-D A Le statut de **jeune entreprise innovante** (JEI) qui ouvre droit à des avantages fiscaux est accordé aux PME créées depuis moins de huit ans et dont le capital est détenu de manière continue à hauteur de 50 % au moins soit par ... des...

Mémento Fiscal 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

---

**Impôts directs locaux - ... - Champ d'application de la CFE - Exonérations facultatives - Jeunes entreprises innovantes - 43600**

CGI art. 1466 D Sur délibération des collectivités bénéficiaires, les **entreprises** bénéficiant du statut de **jeune entreprise innovante** (ou de **jeune entreprise universitaire**), créées jusqu'au 31 décembre 2016, peuvent bénéficier d'une exonération de...

Mémento Fiscal 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

---

**Aides à l'emploi - Allègements de cotisations patronales - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - 2070**

Les **entreprises** réalisant des projets de recherche et de développement peuvent bénéficier d'une exonération des charges sociales patronales sur les rémunérations des personnels participant à la recherche, lorsqu'elles ont le statut de **jeune**...

Mémento Social 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

---

**Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Employeurs et personnels concernés - 2075**

Loi 2003-1311 du 30-12-2003 art. 131 Décret 2004-581 du 21-6-2004 C-III-13930 s Pour ouvrir droit à l'aide, l'**entreprise** doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de **jeune entreprise innovante**...

Mémento Social 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

---

**Aides à l'emploi - ... - Exonération dans les jeunes entreprises innovantes - Exonération - 2085**

plein jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'**entreprise** ( Loi 2013-1278 du 29-12-2013 ). Auparavant, elle s'est appliquée à taux plein jusqu'au dernier jour de la troisième année suivant celle de la création...

Mémento Social 2015 - 09/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

---

**Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes Entreprises éligibles - 4042**

C-III-13930 s. L'**entreprise** doit, à la clôture de l'exercice, remplir les conditions permettant d'accéder au statut fiscal de **jeune entreprise innovante** réalisant des projets de recherche et de développement...

Mémento Paie 2016 - 03/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

---

**Prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires - ... - Jeunes Entreprises éligibles - 4060**

C-III-14980 s. Si, au cours d'une année, l'**entreprise** ne satisfait pas les conditions de **jeune entreprise innovante** réalisant des projets de recherche et de développement, elle perd le bénéfice de l'...

Mémento Paie 2016 - 03/12/2015

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

**ENREGISTRER LA RECHERCHE**

Insérer dans l'espace :  commun  personnel

Intitulé de la recherche

Termes recherchés jeune entreprise innovante

Alerte e-mail  active  inactive

E-mail

Vous pouvez modifier votre adresse e-mail dans [Mon Profil](#) > [Coordonnées](#)

Nombre de réponses par type de document.

Retour à la liste de résultat

Cliquer pour voir d'autres réponses

Accueil > Recherche simple > Liste de résultats de recherche > Document

Résultats de la recherche : 5 / 2717

**MÉMENTO SOCIAL 2015**

+ b) Exonération dans les zones en diffi... 2085

- (5) e. Exonération dans les jeunes ent... (1) 2070

+ (3) Employeurs et personnels conc... (1) Exonération

» (1) **2085**

+ III. Aides à la sauvegarde des emplo...

+ IV. Aides à l'embauche et au retour à l'emp...

+ (1) V. Tableau récapitulatif des aides à l'emp...

+ Apprentissage

+ Assujettissement à la sécurité sociale

+ Assurance volontaire

[Voir le résultat dans le sommaire](#)

Décret 2004-581 du 21-6-2004  
C-III-14980 s.  
L'onération porte sur les cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) et d'allocations familiales. Doublement plafonnée, elle ne s'applique :  
- que sur la fraction de la rémunération mensuelle brute inférieure à 4,5 fois le Smic. Cette limite de 4,5 fois le Smic est appréciée en multipliant cette valeur par le nombre d'heures rémunérées au cours du mois déterminé comme indiqué n° 2001 (Circ. Acoss 38 du 29-3-2011) ;  
- et dans la limite d'un plafond annuel de cotisations éligible par établissement employeur fixé à 5 plafonds annuels de sécurité sociale par année civile, soit 190 200 € en 2015.  
Depuis le 1-1-2014, l'exonération s'applique à taux plein jusqu'au dernier jour de la septième année suivant celle de la création de l'**entreprise** (Loi 2013-1278 du 29-12-2013). Auparavant, elle s'est appliquée à taux plein jusqu'au dernier jour de la troisième année suivant celle de la création, puis à taux dégressifs 4 années suivantes (80, 70, 60 puis 50 %).  
Si au cours d'une année, l'**entreprise** ne satisfait plus à l'une des conditions requises pour bénéficier du statut de **jeune entreprise innovante**, elle perd le bénéfice de l'exonération. Elle peut être réintégrée dans ses droits, pour la durée restante, si elle remplit à nouveau les conditions pour cela, et après avoir obtenu l'avis exprès ou tacite de l'administration fiscale, saisie dans les conditions prévues pour le rescrit fiscal.  
Cette exonération ne peut pas être cumulée, pour l'emploi d'un même salarié, ni avec une aide d'Etat à l'emploi, ni avec une autre exonération de cotisations patronales, ni avec l'application de taux spécifiques, classés ou de montants forfaitaires de cotisations. Par exception, le cumul de l'exonération avec la déduction forfaitaire de cotisations patronales liée aux heures supplémentaires est autorisé (voir n° 41340). S'agissant du cumul avec le crédit d'impôt compétitivité emploi, voir n° 2480.

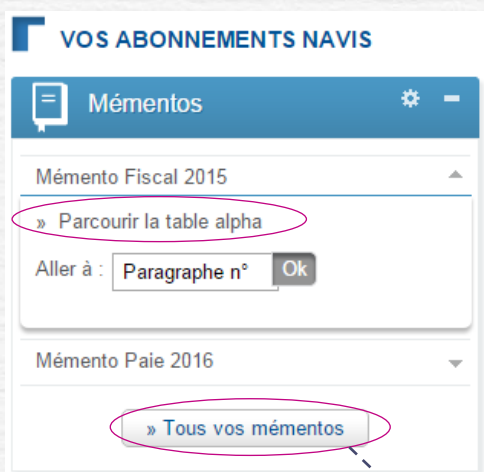




# Naviguer dans les documents

➤ Depuis la page d'accueil, accès à la table alphabétique, au sommaire ou au numéro de paragraphe ou d'article de votre ouvrage

Depuis la page d'accueil ▼



Depuis la Table alpha : Permet l'accès par mots clés.



Aller à « Numéro de paragraphe »

Saisir le numéro de paragraphe pour ouvrir le document au paragraphe saisi

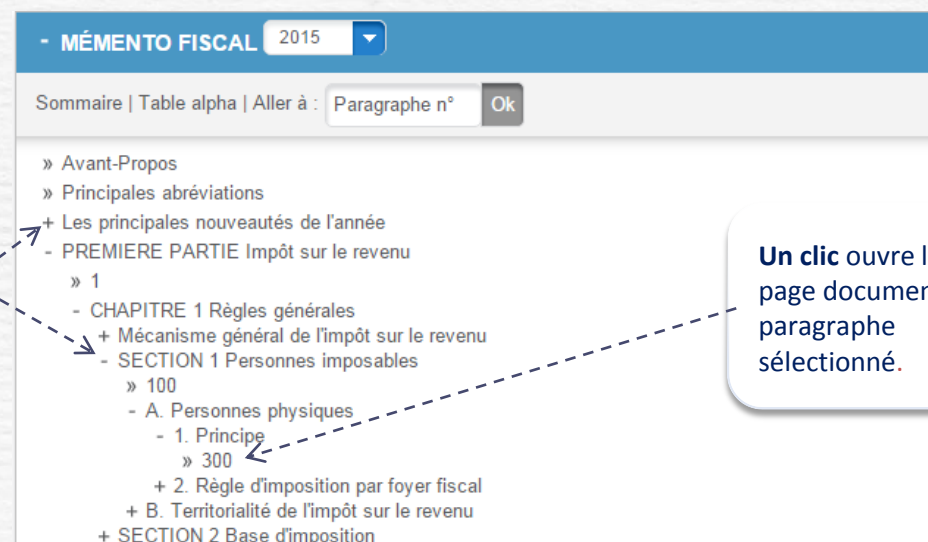
Sommaire : Permet de sélectionner dans l'ouvrage le paragraphe souhaité et d'ouvrir la page document.



Depuis la liste des mémentos



**Tout déplier - Tout plier**  
Permet de déplier ou de plier l'arborescence des ouvrages



Un clic ouvre la page document au paragraphe sélectionné.



# Naviguer – page document

Se repérer dans la page

The screenshot shows the 'Mémento Fiscal 2015' website interface. At the top, there is a search bar with the text 'Rechercher' and a dropdown menu set to 'TOUS LES CONTENUS'. To the right of the search bar are links for 'Recherche avancée' and 'Vos dernières recherches'. Below the search bar is a breadcrumb trail: 'Accueil > Documentation : Mémentos > Mémento Fiscal 2015'. On the right side of the page, there are utility icons for 'Dernières pages vues', 'Aide', and 'Page', along with a table of contents icon labeled 'ABC'.

The main content area is titled 'MÉMENTO FISCAL 2015' and contains a table of contents on the left and a detailed article on the right. The table of contents lists sections from 'Mécanisme général de l'impôt sur le revenu' to 'Plus-values et moins-values'. The article on the right is titled 'A. Personnes physiques' and includes sections for '1. Principe' and '2. Règle d'imposition par foyer fiscal'. A callout box labeled 'Chemin contextuel' points to the breadcrumb trail. Another callout box labeled 'Aller à : Permet d'accéder directement au numéro de paragraphe souhaité.' points to the 'ALLER À' dialog box. A third callout box labeled 'Table alpha Permet d'ouvrir l'index alphabétique de l'ouvrage' points to the 'TABLE ALPHABÉTIQUE' section at the bottom.

The 'ALLER À' dialog box is open, showing a search field with the text 'Saisissez le n° de paragraphe :', a list of paragraph numbers (1, 10, 100, 300, 325, 330, 330, 335, 345, 355), and 'Annuler' and 'Valider' buttons. The 'TABLE ALPHABÉTIQUE' section is also open, showing a search field and a list of terms with their corresponding page numbers and descriptions.

Accès recherche par mots clés toujours disponible

Les boutons Texte, Texte et sommaire et, Sommaire permettent de faire varier l'affichage des textes.

Texte  
Texte et sommaire  
Sommaire

Chemin contextuel

Aller à : Permet d'accéder directement au numéro de paragraphe souhaité.


Table alpha Permet d'ouvrir l'index alphabétique de l'ouvrage





## Dossiers et notes

### ↳ Insérer dans un dossier

La création de dossiers et l'insertion de documents dans ces dossiers permettent le classement des paragraphes, articles ou textes dans ces divers dossiers. Le symbole  apparaît à gauche au dessus du numéro.

Accueil > Documentation : Mémentos > Mémento Fiscal 2015

### MÉMENTO FISCAL 2015

- » 10250
  - + Entreprises nouvelles
  - + Reprise d'entreprises industrielles
  - + Zone franche urbaine - territoire
  - Zones de revitalisation rurale
    - » **10365**
    - + Champ d'application de l'exonération
    - + Montant et durée de l'exonération
  - + Bassins d'emploi à redynamiser
  - + Zones de restructuration de la culture
  - + Jeunes entreprises innovantes
  - + Abattement sur le bénéfice des

#### 10365 Zones de revitalisation rurale

- CGI art. 44 quinquies
- BIC-XVIII-50000 s

Les entreprises créées ou reprises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2015 dans les zones de revitalisation rurale (dont les critères sont fixés par le décret 2013-548 du 26-6-2013) peuvent bénéficier d'un régime d'exonération de leurs bénéfices pendant une période de huit ans (Loi 2014-1655 du 29-12-2014 art. 47, I-D). Le bénéfice de l'exonération est réservé aux entreprises soumises à un régime réel (de plein droit ou sur option) qui remplissent les conditions mentionnées n° 10366 s.

#### Précisions

Les entreprises qui remplissent également les conditions de l'article 10366 s. doivent opter pour le présent régime dans les six mois suivant celui du début de l'exercice.

10366 **Champ d'application de l'exonération**  
L'exonération est réservée aux entreprises exerçant une activité professionnelle non commerciale. Les entreprises exerçant une activité commerciale sont expressément exclues du bénéfice de l'exonération.

### INSÉRER DANS UN DOSSIER

Insérer dans l'espace :  commun  personnel

#### Sélectionner

Le document : MF 2015 - PREMIERE PARTIE  
Impôt sur le revenu - 1.

Pour préciser la sélection cocher ci-dessous :

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
- CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
  - SECTION 3 Régimes spéciaux
    - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices

#### Insérer

Dans un nouveau dossier : [créer un dossier](#)

Dans un dossier existant :


- TVA chocolat
- entreprises innovantes

Annuler

Valider

Dernières pages vues Aide Page



Dans le document, cliquer sur insérer dans un dossier , sélectionner le texte à insérer, choisir un dossier existant ou le créer en cliquant sur : [Créer un dossier](#).

### CRÉER UN DOSSIER

Nom du dossier :

*Le nom du dossier ne peut contenir plus de 80 caractères.*

Si vous souhaitez classer ce dossier dans un dossier existant, sélectionnez le ci-dessous :

- Au premier niveau
- entreprises innovantes
- TVA Chocolat

Commentaire :

Annuler

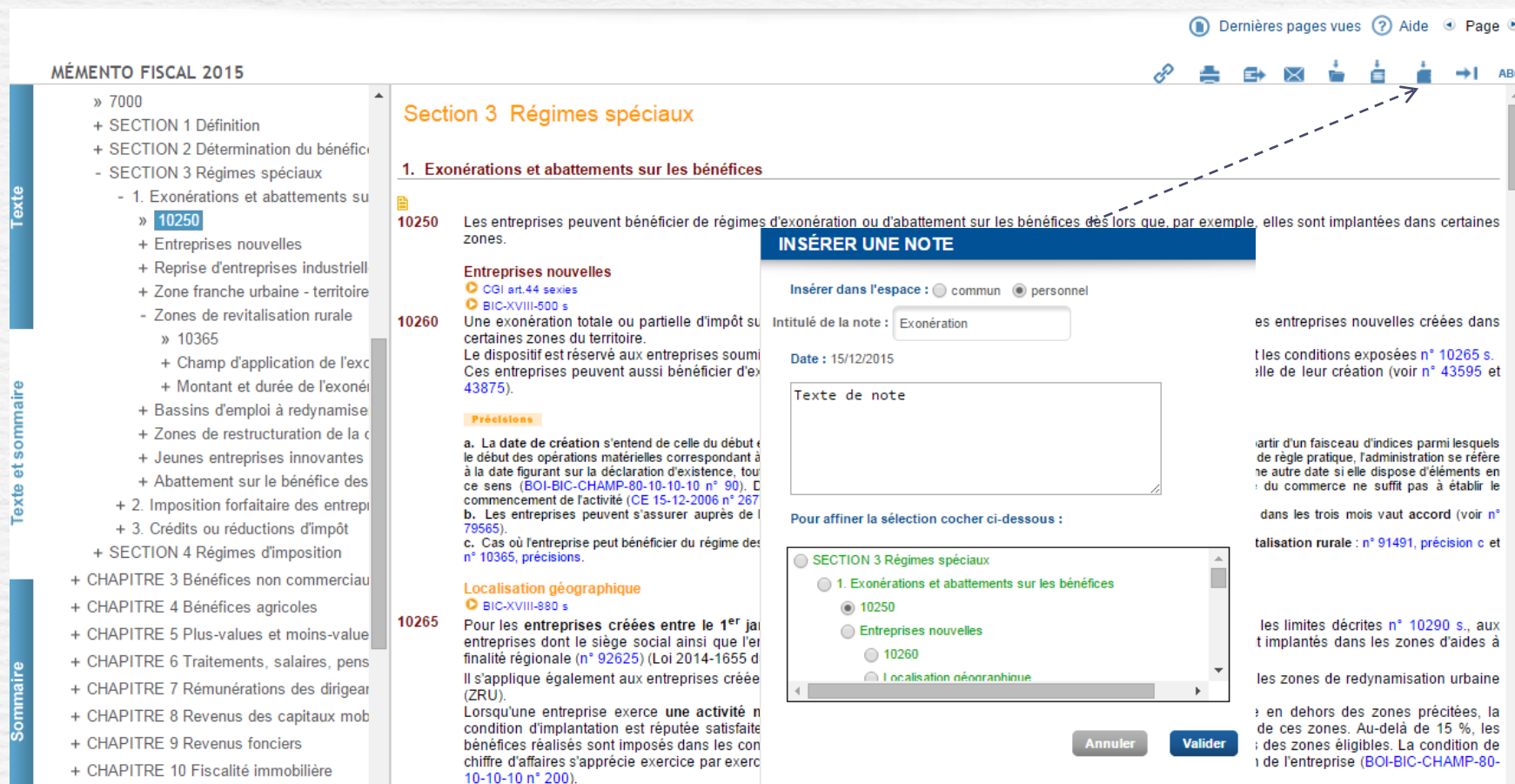
Créer



# Dossiers et notes (suite)

## Insérer une note

L'insertion de notes permet d'ajouter un texte personnel sur le texte de l'ouvrage. Le symbole  apparaît à gauche au-dessus du numéro.



The screenshot shows the 'MÉMENTO FISCAL 2015' interface. On the left is a navigation menu with 'Sommaire', 'Texte et sommaire', and 'Texte'. The main content area displays 'Section 3 Régimes spéciaux' and '1. Exonérations et abattements sur les bénéfices'. A note icon is visible next to article 10250. An 'INSÉRER UNE NOTE' dialog box is open, allowing the user to insert a note into a specific space (common or personal), set a date, and enter the note text. A tree view below the dialog shows the current selection path: SECTION 3 Régimes spéciaux > 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices > 10250 > Entreprises nouvelles > Localisation géographique.

Saisir l'intitulé et le texte de la note, puis choisir le texte sur lequel insérer la note.





# Impression, export et envoi par mail

➤ Les documents peuvent être imprimés, exportés et adressés par mail. Dans ce dernier cas, le destinataire reçoit un lien vers le paragraphe de l'ouvrage qu'il pourra lire s'il bénéficie d'un abonnement EFL

Texte
Dernières pages vues Aide Page

**MÉMENTO FISCAL 2015**

- » 7000
- + SECTION 1 Définition
- + SECTION 2 Détermination du bénéfice
- SECTION 3 Régimes spéciaux
  - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
    - » 10250
    - + Entreprises nouvelles
    - + Reprise d'entreprises industrielles
    - + Zone franche urbaine - territoire
    - Zones de revitalisation rurale

## Section 3 Régimes spéciaux

### 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices

**10250** Les entreprises peuvent bénéficier de régimes d'exonération ou d'abattement sur les bénéfices dès lors que, par exemple, elles sont implantées dans certaines zones.

**Entreprises nouvelles**

- CGI art. 44 sexies
- BIC-XVIII-500 s

**10260** Une exonération de durée en principe de cinq ans est prévue en faveur des entreprises nouvelles créées dans certaines zones. Le dispositif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces entreprises (BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 n° 40).

**Précisions**

a. La date de création s'entend de celle du début effectif d'activité (notamment CE 14-4-1995 n° 135659 : RJF 0/95 n° 707), appréciée à partir d'un faisceau d'indices parmi lesquels le début des opérations matérielles correspondant à l'objet social est prépondérant (CE 28-7-2000 n° 198188 : RJF 11/00 n° 1236). A titre de règle pratique, l'administration se réfère à la date figurant sur la déclaration d'existence, tout en se réservant la possibilité d'établir que le début effectif d'activité est intervenu à une autre date si elle dispose d'éléments en ce sens (BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 n° 40). De même, la jurisprudence considère qu'une demande d'immatriculation au registre du commerce ne suffit pas à établir le commencement de l'activité.

**Imprimer**

Imprimer la page ou partie du document en cochant votre sélection

**Récupérer le document**

Exporter dans votre traitement de texte pour le retravailler

**Collaborer**

Envoyer la page à un collègue pour lui demander un avis

**IMPRIMER**

Imprimer : MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

La page

Sélectionnez ci-dessous l'élément que vous souhaitez imprimer

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
- CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
  - SECTION 3 Régimes spéciaux
    - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
      - 10250
      - Entreprises nouvelles
      - 10260
      - Localisation géographique
      - 10265
      - Activités concernées
      - 10270
      - Caractère nouveau de l'activité

La sélection

avec notes associées

**EXPORTER**

Exporter : MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

La page

Sélectionnez ci-dessous l'élément que vous souhaitez exporter

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
- CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
  - SECTION 3 Régimes spéciaux
    - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
      - 10250
      - Entreprises nouvelles
      - 10260
      - Localisation géographique
      - 10265
      - Activités concernées
      - 10270
      - Caractère nouveau de l'activité
      - 10275

avec notes associées

**ENVOYER PAR E-MAIL**

Envoyer : MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

2020, le régime des humains

is les zones d

s, commerce

is 15 % de s

portion du chi

s telles qu'elle

Les coordonnées que vous indiquez dans cette page ne sont pas conservées et sont à usage unique. Pour accéder au lien contenu dans cet e-mail, les destinataires doivent être abonnés au fonds documentaire correspondant.



## Fonctionnalités des dossiers et notes

➤ Consulter les dossiers et les notes depuis le tableau récapitulatif de vos fonctionnalités

**VOS FONCTIONNALITÉS**

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

Dossiers communs et personnels | Dossiers personnels | Dossiers communs

+ Créer un dossier | ⇅ Classer les dossiers

NOM DU DOSSIER ▲	ACTION
entreprises innovantes	  
MF 2015 ...Zones de revitalisation rurale	 
TVA chocolat	  

Vous avez à ce jour 2 dossiers constitués (nombre maximum de dossiers : 200) 

Dossier et son contenu

**LIRE UN COMMENTAIRE**

personnel

Nom du dossier : entreprises innovantes

régime fiscal

Si vous avez modifié le contenu du commentaire, cliquez sur le bouton "Modifier" pour valider vos corrections.







« Fermer | » Modifier | » Supprimer

Commenter  
Pour accéder à la note associée.

**VOS FONCTIONNALITÉS**

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

Notes communes et personnelles | Notes personnelles | Notes communes

DATE ▼	DOCUMENT ▼	NOTES	ACTION
16/12/15	MTVA 2016 - QUATRIEME PARTIE Calcul et paiement de la TVA - CHAPITRE 3 Taux de la TVA - 40300 à 40890	chocolat	 
16/12/15	MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices - 10365 à 10505	Régime entreprise innovantes	 
15/12/15	MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350	Exonération	 

texte

- + CHAPITRE 1 Règles générales
- CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 7000
  - + SECTION 1 Définition
  - + SECTION 2 Détermination du bénéfice imposable
  - **SECTION 3 Régimes spéciaux**
    - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices

10250 Les entreprises peuvent bénéficier de régimes zones.

Texte sur lequel porte la note et l'intitulé de la note.



## Dernières recherches

### ➤ Afficher les dernières recherches effectuées

Recherche avancée | Vos dernières recherches



VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
Recherches communes et personnelles Recherches personnelles Recherches communes					
DATE ET HEURE	RECHERCHE	SÉLECTION	NBR. RÉSULTATS	ACTION	
16/12/15 08h51	(diagnostic et energie)	Tous les contenus	37		
06/01/15 10h23	(tva lait) SAUF (vache OU humain)	Tous les contenus	177		
06/01/15 10h23	(tva lait) ET (vache OU humain)	Tous les contenus	168		
06/01/15 10h22	(tva lait) ET "calcul"	Tous les contenus	53		
06/01/15 10h21	(tva lait) ET "cacul"	Tous les contenus	0		
06/01/15 10h19	(tva lait)	Tous les contenus	43		
06/01/15 10h17	encaissement décé*	Tous les contenus	3550		
06/01/15 10h17	encaissement dec*	Tous les contenus	6821		
06/01/15 10h10	tva lait	Tous les contenus	345		
25/01/13 13h52	tva lait	Tous les contenus	115		

Tout supprimer

Activer l'alerte e-mail permet d'être averti lorsque des mises à jour viennent modifier les résultats de cette recherche.

Visualiser le détail de la recherche.

Lancer la recherche pour arriver à la liste des résultats

Lancer la recherche ou imprimer

### ENREGISTRER LA RECHERCHE

Insérer dans l'espace :  commun  personnel

Intitulé de la recherche

Termes recherchés  
Tous les mots suivants (tva lait)  
Aucun des mots suivants

Dictionnaire  activé  inactif

Alerte e-mail  active  inactive

E-mail

Vous pouvez modifier votre adresse e-mail dans [Mon Profil > Coordonnées](#)

### DÉTAIL DE LA RECHERCHE

Espace personnel

Date de la recherche 06/01/2015

Intitulé de la recherche (tva lait)

Termes recherchés  
Tous les mots suivants (tva lait)  
Aucun des mots suivants

Dictionnaire désactivé

Ouvrages sur lesquels porte la recherche Tous les contenus



## Veilles sur les recherches

- Mettre une veille sur vos recherches pour être alertés en cas de modification des résultats de celles-ci. Pour cela, les recherches devront être enregistrées. Les recherches non enregistrées sont classées dans « Votre historique de recherche »

Recherche avancée Vos dernières recherches

**VOS FONCTIONNALITÉS**

VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
Recherches communes et personnelles		Recherches personnelles		Recherches communes	
ACTUALISÉE ▼	NOM DE LA VEILLE ▼	SÉLECTION ▼	NBR. RÉSULTATS ▼	ACTION	
16/12/15	chocolat	Tous les contenus	1441	  	
16/12/15	jeune entreprise innovante	Tous les contenus	3006	  	
 Tout supprimer					

Le système de veille permet d'activer ou de désactiver l'alerte e-mail sur les recherches.

### MISE EN VEILLE

#### Espace personnel

Intitulé de la recherche

Termes recherchés jeune entreprise innovante

Système de veille  actif  inactif

Alerte e-mail

Annuler

Valider

Cliquer sur le titre pour relancer la recherche. Le nombre de résultat sera modifié.



## Actes en cours de rédaction

- Retrouver les actes que vous avez commencés à rédiger et poursuivre leur rédaction. Si une mise à jour intervient avant la finalisation, un pictogramme signale qu'une mise à jour est intervenue sur cet acte.

### VOS FONCTIONNALITÉS

VOS DOSSIERS

VOS NOTES

VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION

VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES

VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE

VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

DATE ▼	NOM DE L'ACTE ▼	ACTION
17/12/15	Procès-verbal des décisions de l'associé unique personne physique président désignant les commissaires aux comptes/Nomination d'un commissaire aux comptes/.../Formulaire Sociétés	

Fermer
Sauvegarder

Retrouver tous vos actes en cours de rédaction

Editer l'acte en cours de rédaction pour le poursuivre. Penser à sauvegarder

Imprimer, exporter, éditer, contrôler l'actes et sauvegarder votre acte.

RÉDIGER

Fermer
Sauvegarder

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PERSONNE PHYSIQUE PRÉSIDENT DÉSIGNANT LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EFL  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1200000 euros  
Siège social: "Numéro et rue"  
"Code postal" "Ville"  
"Numéro" RCS "Ville"

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'  Associé  Associée UNIQUE DU "DATE"**

Le "Date (en lettres)", "Lieu",  
"Nom de l'associé unique" demeurant "Numéro et rue" "Code postal" "Ville".  
 Associé unique et seul Président  Associée unique et seule Présidente de la Société EFL.

**APRES AVOIR EXPOSE QUE**

- (+) Si la société est tenue de désigner un commissaire aux comptes en raison du dépassement des seuils ou de la prise du contrôle de la société, ou encore de la création/acquisition d'une filiale contrôlée
- (+) Si la société souhaite, même sans y être tenue, procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes

**A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- pouvoirs en vue des formalités.



## Historique de navigation

↳ Consulter toutes les pages visitées qui sont mémorisées dans votre historique



**VOS FONCTIONNALITÉS** 

VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
DATE ET HEURE ▼		NOM DE LA PAGE ▼			
17/12/15 14h27	Formulaire Sociétés - Procès-verbal des décisions de l'associé unique personne physique président désignant les commissaires aux comptes				
17/12/15 14h21	Formulaire Sociétés - Contenu des dernières mises à jour				
16/12/15 11h25	MTVA 2016 - QUATRIEME PARTIE Calcul et paiement de la TVA - CHAPITRE 3 Taux de la TVA - 40300 à 40890				
16/12/15 11h23	MTVA 2016				
16/12/15 11h23	MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices - 10365 à 10505				
16/12/15 11h22	MF 2015 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350				
16/12/15 11h22	MF 2015				
15/12/15 17h10	MF 2015 - 1 à 530				

Date et heure de la navigation

Cliquer sur le lien pour afficher une page document



# Votre compte et la gestion des utilisateurs

## Accès à votre compte

Survoler votre nom et prénom pour accéder à votre compte. Depuis cette rubrique sont disponibles les informations relatives à vos identifiants de connexion, vos coordonnées ainsi que vos abonnements.

### ESPACE ABONNÉS

The screenshot shows the 'VOTRE COMPTE' section of the user interface. At the top, there are navigation tabs: 'DOCUMENTATION', 'FORMULAIRES, LOGICIELS ET SERVICES', and 'TOUS LES CONTENUS'. Below these, the user's name 'Francis DURAND' is displayed with a dropdown menu. The dropdown menu contains the following options: 'Votre compte', 'Vos paramètres', 'Vos fonctionnalités', and 'Gérer vos utilisateurs'. The 'Votre compte' option is highlighted. Below the dropdown, the user's profile information is displayed in a form with the following fields: Raison sociale (EFL), Civilité (Monsieur), Nom (Durand), Prénom (Francis), Activité (Aucune sélection), Fonction (Direction générale), Adresse (42 rue de villiers), Code postal (92300), Ville (Levallois), Pays, Téléphone (0141044101), Téléphone iPhone (0601410141), and Adresse e-mail (f.durand@efl.fr). A 'Valider' button is located at the bottom right of the form.

**Coordonnées**  
Possibilité de mettre à jour les informations de votre profil utilisateur

**E-mail unique :** Pour recevoir vos différentes alertes (veille sur les recherches, actualités, thèmixpress...)

## Gérer vos utilisateurs

### MODULE ADMINISTRATEUR

Ce module permet de gérer les utilisateurs des différents produits de votre abonnement. Un guide utilisateur dédié est également disponible pour plus d'informations.

The screenshot shows the 'Gestion des utilisateurs' module interface. At the top, there are tabs for 'Gestion des utilisateurs' and 'Gestion des produits'. Below the tabs, there is a 'Créer un nouvel utilisateur' button. A table displays the list of users with the following columns: 'Nom', 'Prénom', 'Adresse e-mail', 'Rôles', 'Autorisations', 'Actif', and 'Actions'. The table contains one user entry: 'atos' for both 'Nom' and 'Prénom', 'atos' for 'Adresse e-mail', 'Compte maître Utilisateur' for 'Rôles', '...' for 'Autorisations', 'oui' for 'Actif', and a pencil icon for 'Actions'.

### Créer un utilisateur

Créer l'utilisateur, l'identifier par son adresse mail et lui affecter les produits auxquels il a accès.

The screenshot shows the 'Modifier l'utilisateur' form. At the top, there are tabs for 'Mon compte' and 'Gestion des utilisateurs'. Below the tabs, there is a 'Modifier l'utilisateur' button. The form contains the following fields: 'Nom' (atos), 'Prénom' (atos), 'Adresse e-mail' (atos), and 'Utilisateur de(s) produit(s)' (Produit(s) disponible(s) | produit(s) autorisé(s)). There are also buttons for 'Ajouter', 'Supprimer', and 'Tout supprimer'. A 'Valider' button is located at the bottom right of the form.



## Vos paramètres et fonctionnalités

### ↳ Accéder à vos paramètres

**VOS ALERTES :** Choisir les alertes que vous souhaitez recevoir (actualités, veille sur les recherches, mises à jours Thèmexpress). Les alertes actualités peuvent être posées finement par thème

VOS PARAMÈTRES	
VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS
<b>Vos fils d'actualités</b> <i>Recevez chaque jour ou une fois par semaine, toutes les actualités liées à vos centres d'intérêt.</i>	
NewsLetter Inneo	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé
Fiscal	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé <input type="radio"/> Quotidien <input checked="" type="radio"/> Hebdomadaire + Choix des thèmes
Social	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé <input type="radio"/> Quotidien <input checked="" type="radio"/> Hebdomadaire + Choix des thèmes
Affaires	<input checked="" type="radio"/> Activé <input type="radio"/> Désactivé

**Application TABLETTES ET SMARTPHONES :** L'application **Lefebvre mobile** disponible gratuitement depuis l'Apple Store/google play permet d'accéder, à tout moment, aux revues d'actualités des Editions Francis Lefebvre sur tablettes et smartphone.

L'application **IMEMENTO** disponible gratuitement depuis l'Apple Store contient l'ensemble des Mémentos Pratiques Francis Lefebvre.

VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS	APPLICATIONS TABLETTES ET SMARTPHONES
<b>LEFEBVRE MOBILE</b> Lefebvre mobile est une application qui permet d'accéder, à tout moment, aux revues d'actualité des Editions Francis Lefebvre sur tablettes et smartphone (IOS et Android). Les revues d'actualité fournissent une information juridique décryptée et commentée par des rédacteurs experts et toujours à la pointe des dernières nouveautés législatives. Lefebvre mobile est destinée essentiellement aux professions juridiques, comptables et financières, exercées en entreprise ou en libéral. Elle vous permet de profiter des avantages de mobilité via une tablette ou un mobile tout en disposant d'une méthode agile de consultation permettant de trouver la solution n'importe où et n'importe quand, sans nécessairement être connecté à Internet. Cette nouvelle application est accessible avec les codes d'authentification fournis dans le cadre d'un abonnement aux revues d'actualités. » Rendez-vous sur l'App Store et Google play pour télécharger gratuitement l'application.		
<b>IMEMENTO</b> L'application Imemento contient l'ensemble des Mémentos Pratiques Francis Lefebvre, manuels de référence dans le secteur juridique et dont le succès réside dans leurs contenus analytiques prestigieux et reconnus par les professionnels. Le Mémento possède la capacité de résoudre des problématiques juridiques de manière directe et simple, en synthétisant l'information pour apporter dans un temps record une réponse claire et concrète au cas du professionnel.		

**Vos flux RSS :** Choisir le flux RSS qui vous intéresse cf. Page 30

### ↳ Accéder à vos fonctionnalités

Les différentes fonctionnalités relatives :

- aux dossiers et aux notes,
  - aux actes en cours de rédaction,
  - aux informations sur vos recherches et sur la navigation
- sont regroupées et accessibles depuis le tableau ci-dessous pour une utilisation optimum.

**Les différentes fonctionnalités sont détaillées p. 18 et suivantes**

VOS FONCTIONNALITÉS					
VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
Dossiers communs et personnels    Dossiers personnels    Dossiers communs + Créer un dossier    ⇅ Classifier les dossiers					
NOM DU DOSSIER ▲					ACTION
- entreprises innovantes					<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
MF 2015 ...Zones de revitalisation rurale					<input type="text"/> <input type="text"/>
TVA chocolat					<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Vous avez à ce jour 2 dossiers constitués (nombre maximum de dossiers : 200)					Tout supprimer



# Bulletin officiel des finances publiques (BOFiP)

➤ La nouvelle base documentaire unique en ligne regroupant l'ensemble de la doctrine administrative est accessible depuis votre espace abonnés. De nombreux liens sont actifs entre la documentation EFL et BOFiP:

- Les références BOFiP sont intégrées dans la documentation EFL. Une info bulle indique si une ancienne référence n'a pas été retrouvée dans BOFiP.
- Les liens depuis la documentation EFL vers BOFiP sont actifs et présentés en italique. Une info bulle indique une mise à jour à venir

➤ Aller à une référence depuis la fonctionnalité « Aller à »

➤ Accéder à un ouvrage par le sommaire

BOFiP IMPÔTS

- BOFiP IMPÔTS

+ IR (IMPÔT SUR LE REVENU)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ RSA (REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILÉS)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ RPPM (REVENUS ET PROFITS DU PATRIMOINE MOBILIER)

Sommaire | Aller à : PVBMC Référence OK

+ RFPI (REVENUS FONCIERS ET PROFITS DU PATRIMOINE IMMOBILIER)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ BA (BÉNÉFICES AGRICOLES)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ BNC (BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ BIC (BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

+ IS (IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

ALLER À

IR (Impôt sur le revenu)

Sélectionnez la division : CHAMP

Saisissez la suite de la référence, sans le paragraphe :

10  
20  
20-10  
20-20  
20-20-10  
20-20-20  
30

Annuler Valider

- BOFiP IMPÔTS

- IR (IMPÔT SUR LE REVENU)

Sommaire | Aller à : CHAMP Référence OK

» 1  
» 10  
» 20  
» 30  
» 40  
+ I. - Principales caractéristiques de l'impôt sur le revenu  
+ II. - Contenu de la série consacrée à l'impôt sur le revenu  
+ CHAMP - Champ d'application et territorialité  
+ BASE - Base d'imposition  
+ LIQ - Liquidation  
+ RICI - Réductions et crédits d'impôt

## BOFiP IR (IMPÔT SUR LE REVENU)

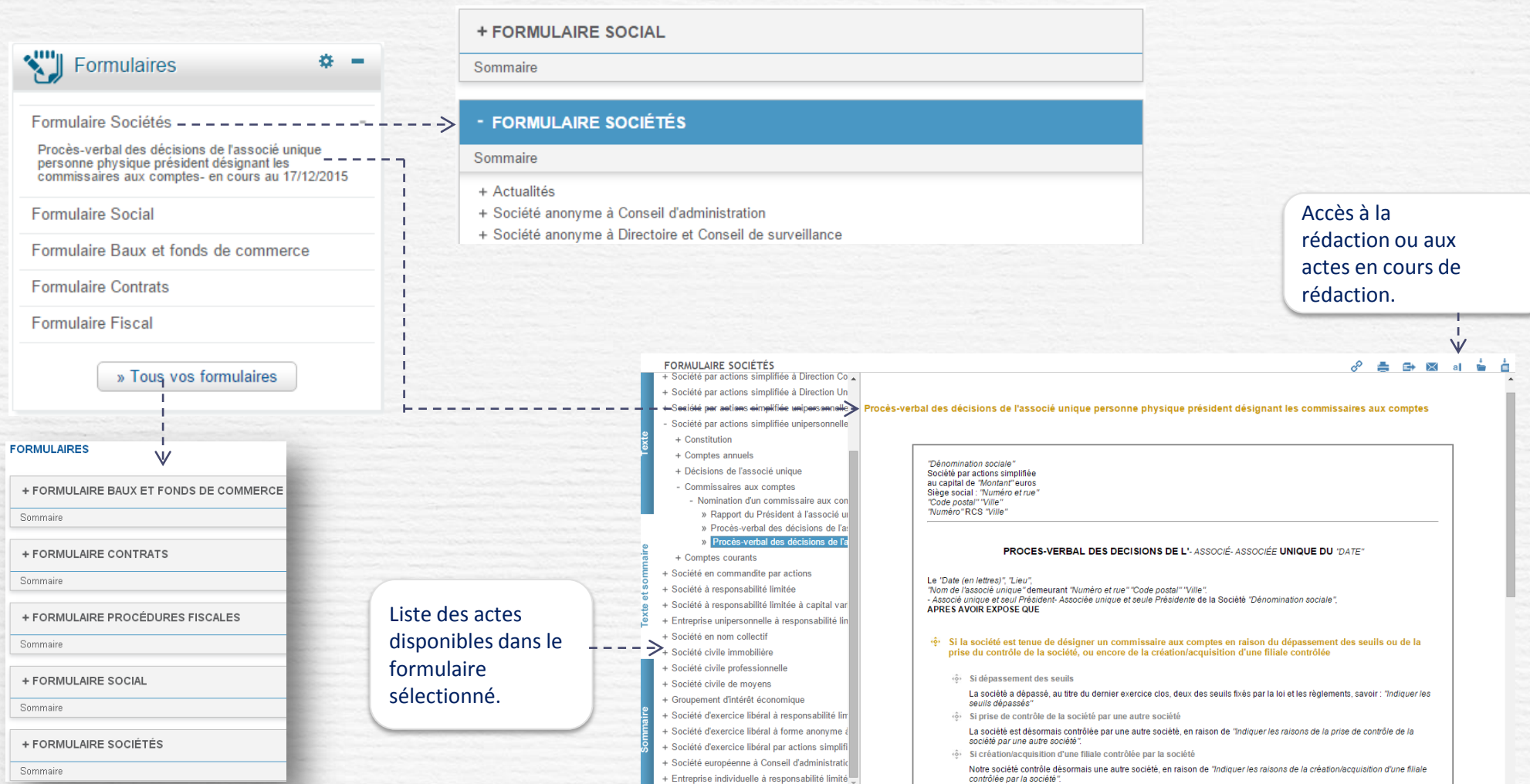
- » 1  
» 10  
» 20  
» 30  
» 40
- + I. - Principales caractéristiques de l'impôt sur le
- + II. - Contenu de la série consacrée à l'impôt sur
- + CHAMP - Champ d'application et territorialité
- + BASE - Base d'imposition

## Impôt sur le revenu

- 1 BOI-IR n°1, 27-11-2012  
Deux impôts frappent les profits qui ont le caractère de bénéfices ou de revenus imposables, soit par leur nature intrinsèque, soit par la volonté expresse du législateur : l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu. Sous réserve de quelques dérogations, les bénéfices ou revenus sont soumis à l'un ou l'autre de ces impôts, non pas en fonction de la catégorie à laquelle ils se rattachent, mais en considération de la personne qui les reçoit.
- 10 BOI-IR n°10, 27-11-2012  
L'impôt sur les sociétés atteint en principe tous les bénéfices ou revenus imposables réalisés en France par les sociétés de capitaux et autres personnes morales, de sorte que c'est par la nature même des sociétés, établissements et collectivités passibles dudit impôt qu'est défini son champ d'application. D'autres personnes morales peuvent être soumises à l'impôt sur les sociétés sur option.

## Rédiger vos actes

- Accéder à la liste des formulaires ou à un formulaire particulier pour disposer de nombreux modèles dans toutes les matières et rédiger des actes juridiquement fiables. Vous disposez pour cela d'un outil d'aide à la rédaction et à la récupération des variables communes pour toujours gagner en temps et en fiabilité.





## Rédiger vos actes (suite)

### ✎ Rédiger l'acte et répondre aux questionnaires (variables et choix de paragraphes)

Les formulaires sont des **actes, modèles ou courriers types**.

Depuis le formulaire, **exporter**  dans votre traitement de texte pour le rédiger ou transmettre une version complète.



**FORMULAIRE SOCIÉTÉS**

- + Société par actions simplifiée à Direction Co
- + Société par actions simplifiée à Direction Un
- + Société par actions simplifiée unipersonnelle
- Société par actions simplifiée unipersonnelle
  - + Constitution
  - + Comptes annuels
  - + Décisions de l'associé unique
  - Commissaires aux comptes
    - Nomination d'un commissaire aux con
      - » Rapport du Président à l'associé u
      - » Procès-verbal des décisions de l'a:
      - » **Procès-verbal des décisions de l'a**
  - + Comptes courants
- + Société en commandite par actions
- + Société à responsabilité limitée
- + Société à responsabilité limitée à capital var
- + Entreprise unipersonnelle à responsabilité lin
- + Société en nom collectif
- + Société civile immobilière
- + Société civile professionnelle
- + Société civile de moyens
- + Groupement d'intérêt économique
- + Société d'exercice libéral à responsabilité lin
- + Société d'exercice libéral à forme anonyme à
- + Société d'exercice libéral par actions simplifi
- + Société européenne à Conseil d'administrati
- + Entreprise individuelle à responsabilité limité

**Procès-verbal des décisions de l'assoc**

**RÉDIGER**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIO

**La rédaction de l'acte est assistée :**

- Les informations identiques sont reportées automatiquement dans les **champs** appropriés.
- Lorsque un choix de paragraphe est coché, les paragraphes qui en résultent sont automatiquement sélectionnés.

"Numéro" RCS "Ville"

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'  Associé  Associée  UNIQUE**

Le "Date (en lettres)", "Lieu",  
 "Nom de l'associé unique" demeurant "Numéro et rue" "Code postal" "Ville".  
 Associé unique et seul Président  Associée unique et seule Présidente de la Société EFL,  
**APRES AVOIR EXPOSE QUE**  
 (-) Si la société est tenue de désigner un commissaire aux comptes en raison du dépassement des seuils ou de la prise création/acquisition d'une filiale contrôlée  
 (-) Si dépassement des seuils  
 La société a dépassé, au titre du dernier exercice clos,  
 (+) Si prise de contrôle de la société par une autre s  
 (+) Si création/acquisition d'une filiale contrôlée par  
 Elle est donc tenue, en application des dispositions de l'article  
 commissaire aux comptes suppléant.  
 (+) Si la société souhaite, même sans y être tenue, procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes  
**A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**  
 - désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;  
 - pouvoirs en vue des formalités.

**Seuls les choix sélectionnés seront exportés ou imprimés.**

**Remise à zéro des champs du formulaire**

**contrôler que tous les champs bleus ont été remplis avant de lancer l'export.**

**En fin de rédaction, le bouton d'export permet de récupérer le fichier texte.**

**Une sauvegarde automatique est effectuée lors de la fermeture de la fenêtre de rédaction. récupérer le document dans Mes historiques et mes travaux (voir page 18)**


remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions

commissaires aux comptes de l'exercice clos  
 es titulaire ]-  
 es suppléant, appelé à



# Thèmexpress

## ↳ Accéder aux Thèmexpress pour obtenir un diagnostic complet sur des sujets de fond

Le lien « Tous vos Thèmexpress » vous permet d'accéder à la liste complète des Thèmexpress faisant partie de votre abonnement. Un accès direct vers la mise à jour de vos Thèmexpress vous est proposé en cliquant sur ce pictogramme 



Thèmexpress

- Confusion de patrimoine : régime juridique et fiscal
- Facturation : règles économiques et fiscales
- Plus-values sur cession de titres
- Inaptitude au travail : quels risques pour l'entreprise ?
- Harcèlement dans les relations de travail

» Tous vos Thèmexpress




THEMEXPRESS

Afficher 10 Résultats par page

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### - ABUS DE BIENS SOCIAUX

Sommaire | Mise à jour | Exporter

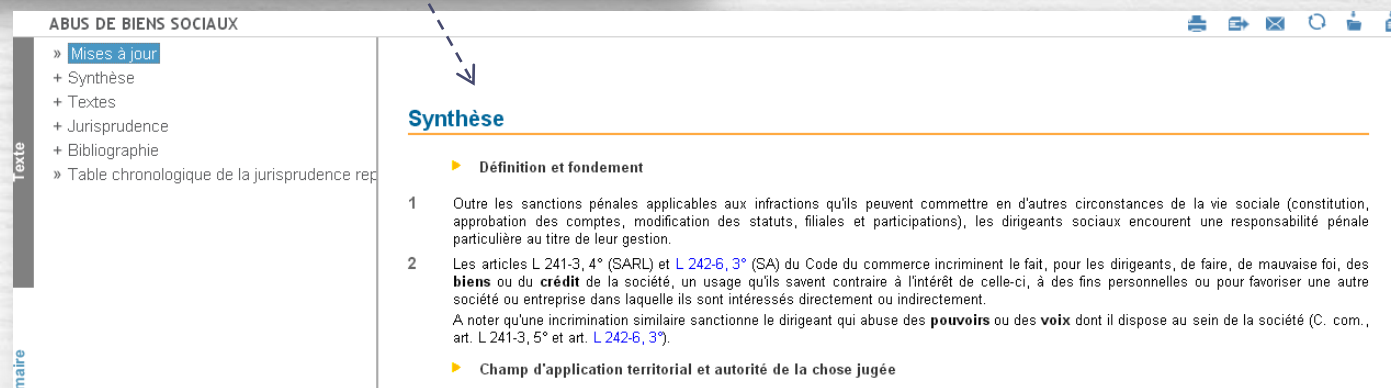
- » Mises à jour
- + Synthèse
- + Textes
- + Jurisprudence
- + Bibliographie
- » Table chronologique de la jurisprudence reproduite

### + ABUS DE MAJORITÉ ET DE MINORITÉ

Sommaire | Mise à jour | Exporter

### + AIDES ENTRE ENTREPRISES : RÉGIME FISCAL

Sommaire | Mise à jour | Exporter



ABUS DE BIENS SOCIAUX

- » Mises à jour
- + Synthèse
- + Textes
- + Jurisprudence
- + Bibliographie
- » Table chronologique de la jurisprudence rep...

## Synthèse

- Définition et fondement

- 1 Outre les sanctions pénales applicables aux infractions qu'ils peuvent commettre en d'autres circonstances de la vie sociale (constitution, approbation des comptes, modification des statuts, filiales et participations), les dirigeants sociaux encourent une responsabilité pénale particulière au titre de leur gestion.
- 2 Les articles L 241-3, 4° (SARL) et L 242-6, 3° (SA) du Code du commerce incriminent le fait, pour les dirigeants, de faire, de mauvaise foi, des **biens** ou du **crédit** de la société, un usage qu'ils savent contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle ils sont intéressés directement ou indirectement.  
A noter qu'une incrimination similaire sanctionne le dirigeant qui abuse des **pouvoirs** ou des **voix** dont il dispose au sein de la société (C. com., art. L 241-3, 5° et art. L 242-6, 3°).

- Champ d'application territorial et autorité de la chose jugée



## Jurisprudence chiffrée issue de la base JURICA

### ↳ Accéder à Jurisprudence chiffrée

Accessible depuis votre Espace de travail, ce service permet d'obtenir simplement et rapidement des données issues des arrêts des 35 cours d'appel. Cela est possible grâce au traitement intelligent de la base JURICA comportant plus de 500 000 arrêts et enrichie en continu.

Pour afficher les données chiffrées contenues dans les arrêts, définir les critères sur les formulaires de recherche spécifiques à chaque thème par rapport au cas à traiter : cour d'appel, caractéristiques du salarié, de l'entreprise,

#### Thèmes disponibles :

##### Affaires

*Baux commerciaux*

- Indemnités d'éviction
- Indemnités d'occupation
- Loyers commerciaux

##### Social

- Indemnités de licenciement
- Accidents du travail

##### Patrimoine

*Droit de la famille*

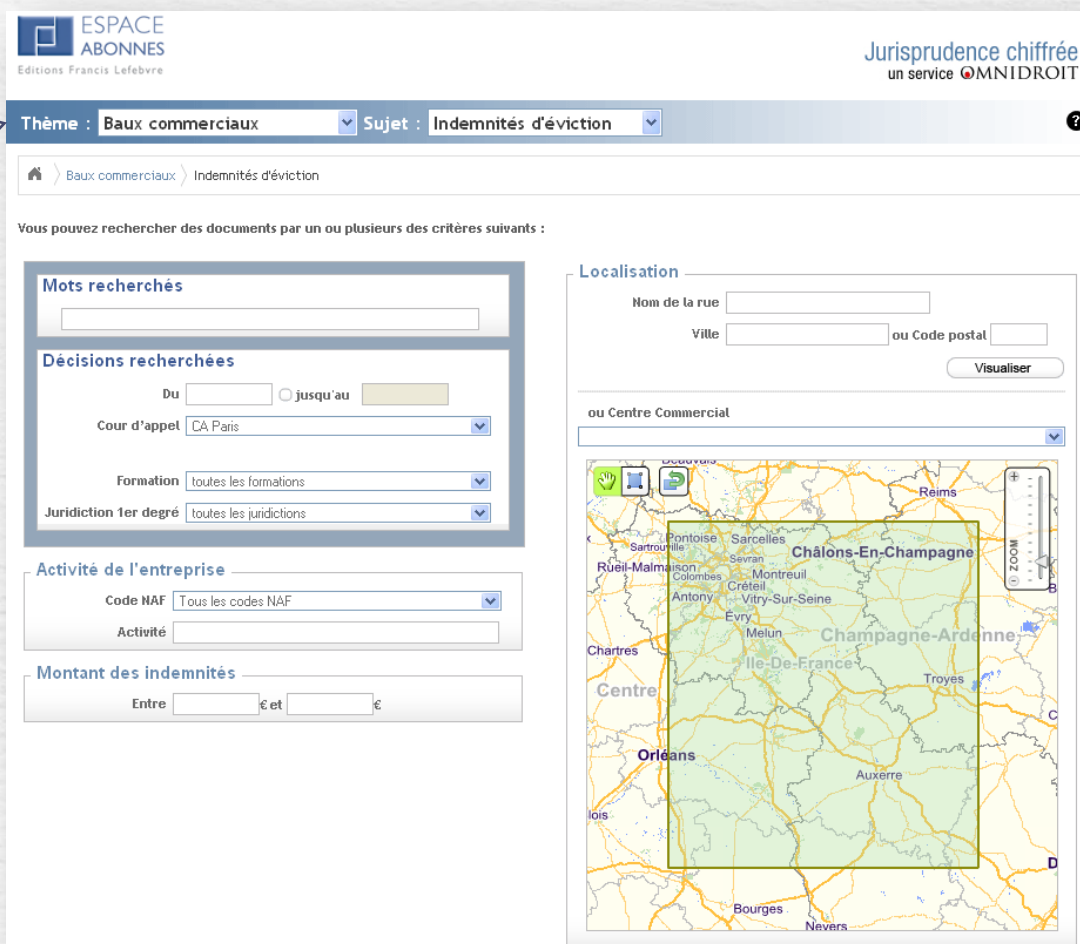
- Prestations compensatoires
- Indemnisation du préjudice*
- Préjudices corporels



Jurisprudence chiffrée

- Baux commerciaux -
- Indemnités d'éviction -
- Indemnités d'occupation -
- Loyers commerciaux -
- Droit social +
- Indemnisation du préjudice +
- Droit de la famille +

» Toutes vos jurisprudences chiffrées



ESPACE ABONNES Editions Francis Lefebvre

Jurisprudence chiffrée un service OMNIDROIT

Thème : Baux commerciaux Sujet : Indemnités d'éviction

Baux commerciaux > Indemnités d'éviction

Vous pouvez rechercher des documents par un ou plusieurs des critères suivants :

**Mots recherchés**

**Décisions recherchées**

Du  jusqu'au

Cour d'appel CA Paris

Formation toutes les formations

Juridiction 1er degré toutes les juridictions

**Activité de l'entreprise**

Code NAF Tous les codes NAF

Activité

**Montant des indemnités**

Entre  € et  €

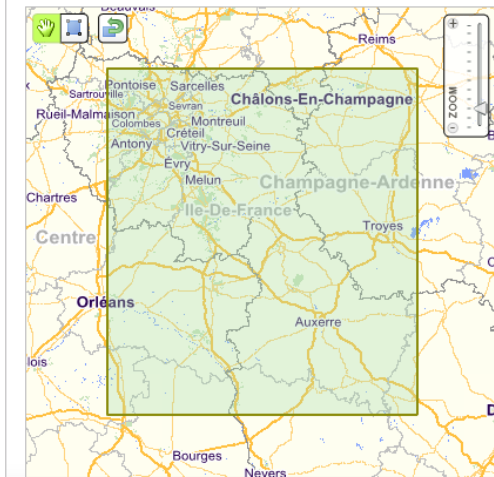
**Localisation**

Nom de la rue

Ville  ou Code postal

Visualiser

ou Centre Commercial



## Flux RSS – Paramétrer votre outil de lecture

➤ **Accéder aux flux RSS depuis la rubrique Vos paramètres en cliquant sur votre nom et prénom.**

Les flux RSS vous permettent de disposer d'un certain nombre d'informations directement sur votre ordinateur. Pour cela vous devez disposer d'un outil de lecture RSS. Il existe de nombreux outils de ce type disponibles gratuitement ou non sur Internet. Par exemple, Outlook 2007 et Mail (pour Mac) sont des standards.

Quelques-uns disponibles gratuitement :

- RssBandit
- IntraVnews (Plugin pour Outlook)
- Syndirella
- Netnewswire (pour Mac)
- Flipboard (pour iPad)

### VOS PARAMETRES

VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS	APPLICATIONS TABLETTES ET SMARTPHONES
+ Affaires		
+ Associations		
+ Comptable		
+ Conventions Collectives		
- Fiscal		
Bénéfices professionnels		
Droits d'enregistrement		
Fiscalité immobilière		
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)		
Impôt sur le revenu (IR)		
Impôt sur les sociétés (IS)		

S'abonner à ce flux en utilisant Marque-pages dynamiques

Toujours utiliser Marque-pages dynamiques pour s'abonner aux flux.

[S'abonner maintenant](#)

[Les députés ont inséré de nombreuses dispositions dans le projet de loi de finances rectificative](#)

Le projet de loi de finances rectificative pour 2015 a été complété de plusieurs mesures à destination des entreprises agréées et avantages des adhérents, notamment.

[Intangibilité du bilan : le « droit à l'oubli » s'applique aux erreurs affectant le passif](#)

Les dispositions de l'article 38, 4 bis du CGI autorisant le rattachement à leur exercice d'origine des erreurs commises concernent tant les erreurs affectant l'actif que celles affectant le passif du bilan.

[Peu de mesures fiscales dans le projet de loi de finances rectificative pour 2015](#)

Le projet de loi de finances rectificative pour 2015 contient notamment des dispositions de mise en conformité avec la société mère française ou étrangère et du dispositif ISF-PME.

[Le troisième tableau des bénéfices agricoles forfaitaires de 2014 est corrigé](#)

L'administration a publié sur sa base Bofip, le 4 novembre 2015, un correctif au troisième tableau des éléments de cal









Vous pouvez vous abonner à un thème précis en cliquant sur (ou directement en l'ajoutant MonYahoo!, iGoogle ou netvibes)











## Glossaire des boutons de l'espace Abonnés






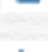









### Sur la page d'accueil

-  Personnaliser
-  Réduire
-  Agrandir
-  Afficher l'accès à la table alpha ou à un n° de paragraphe
-  Ouvre la version feuillable d'une revue d'actualité
-  Lance une recherche
-  Signalisation d'une mise à jour
-  Déplier






### Dans les fonctionnalités

-  Mise en veille
-  Détail
-  Exporter
-  Renommer
-  Commenter une note
-  Supprimer

### Sur le document

-  Plein écran
-  Copier dans le presse papier
-  Exporter
-  Envoyer par mail
-  Insérer dans un dossier
-  Insérer une note
-  Lire les notes
-  Aller à
-  Accès à la table alphabétique
-  Accès à l'aide en ligne
-  Dernières pages vues
-  Situe une note
-  Situe un dossier
-  Paragraphe renvoyant à sa mise à jour.  
 Cliquer sur le pictogramme pour atteindre le paragraphe (même numéro) renvoyant sur la revue d'actualité

### Dans la rédaction d'un acte

-  Aperçu de l'acte
-  Effacer
-  Contrôler la saisie des variables
-  Imprimer
-  Dupliquer le bloc



EDITIONS

**FRANCIS LEFEBVRE**

PARTAGEONS L'EXCELLENCE